

28.02.2018 – 12:26 Uhr

Discrimination salariale : le Conseil des Etats louvoie

Bern (ots) -

Le Conseil des Etats renvoie le projet de révision de la Loi sur l'égalité entre femmes et hommes LEG à sa commission. Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, est déçue par cette véritable manoeuvre d'évitement de dernière minute. Combien de temps les femmes doivent-elles encore attendre pour que la discrimination salariale dont elles souffrent disparaisse ?

De l'avis de Travail.Suisse, le modèle de révision de la Loi sur l'égalité tel que proposé par le Conseil fédéral est tiède. Ce matin, il n'a pas convaincu les sénatrices et les sénateurs, qui renvoient le paquet à sa commission. A entendre les arguments hors propos ou fallacieux avancés par certains pour s'opposer à l'entrée en matière, il y a fort à parier que le projet - déjà bien affaibli par la Commission de la science, de l'éducation et de la culture - sortira encore moins efficace et encore moins contraignant de cette seconde analyse.

Les sénateurs ont renvoyé le projet en commission pour qu'elle puisse analyser d'autres modèles, en particulier ceux qui se basent sur l'auto-déclaration. Selon Valérie Borioli Sandoz, responsable de la Politique de l'égalité : « L'attente des femmes est claire : il ne s'agit pas de diluer encore le projet avec de l'eau froide, comme l'a déjà fait une majorité de la commission. ». Car l'expérience a démontré que les mesures volontaires ne réussissent pas à éliminer la discrimination basée sur le sexe, une réalité qui coûte chaque année plus de 7 milliards de francs aux seules femmes.

Contact:

Valérie Borioli Sandoz, Responsable Politique de l'égalité, 079 598 06 37

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100812817> abgerufen werden.